



Indemnité Congés Payés après fin CDD - BTP

Par **zumbale**, le **05/03/2014** à **11:17**

Bonjour,rrnrnJe finis mon CDD de 6mois mi-Avril dans le BTP et celui ci ne sera pas renouvelé...rnJe souhaite savoir quand je pourrai prétendre à recevoir mes indemnités de Congés Payés??? Devrai-je attendre un an avant de les avoir ou alors pourrai-je percevoir les CP générés jusqu'au 31 mars plus tot et le jour qu'il me manquera (1CP généré sur la 1eme quinzaine d'avril) l'année suivante? ou dois je attendre 1an pour percevoir le tout? Tout ceci dans le cas bien sur ou je reste sans emploi...rrnrnSi je retrouve un emploi dans le BTP j'ai bien compris que je gardais les CP cumulés et pouvais les utiliser dans ma nouvelle entreprise... mais si je change de secteur d'activité, je peux prétendre récupérer cette indemnité du CDD à partir du moment ou j'aurai un CDI, c'est bien ca?rrnrnMerci de vos réponses...